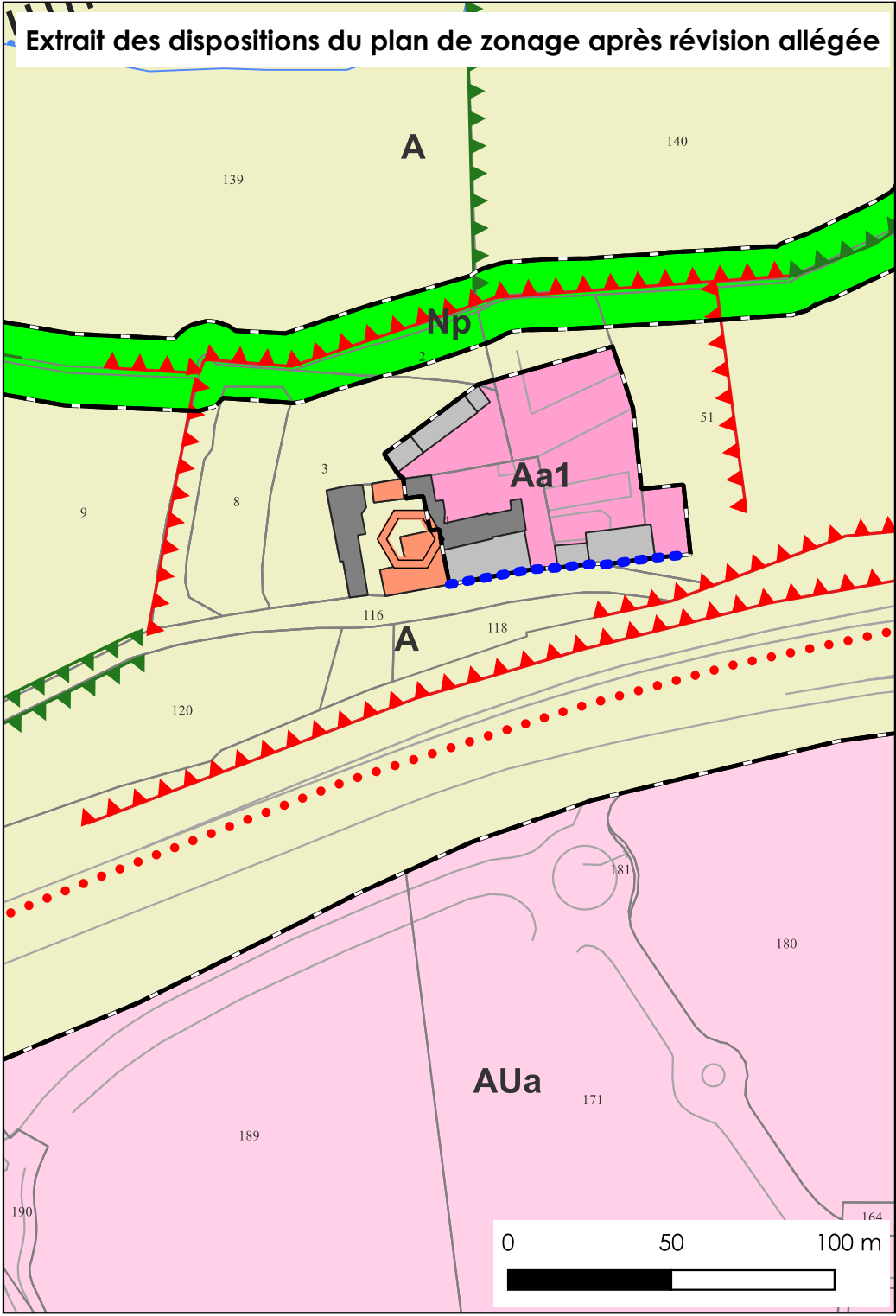
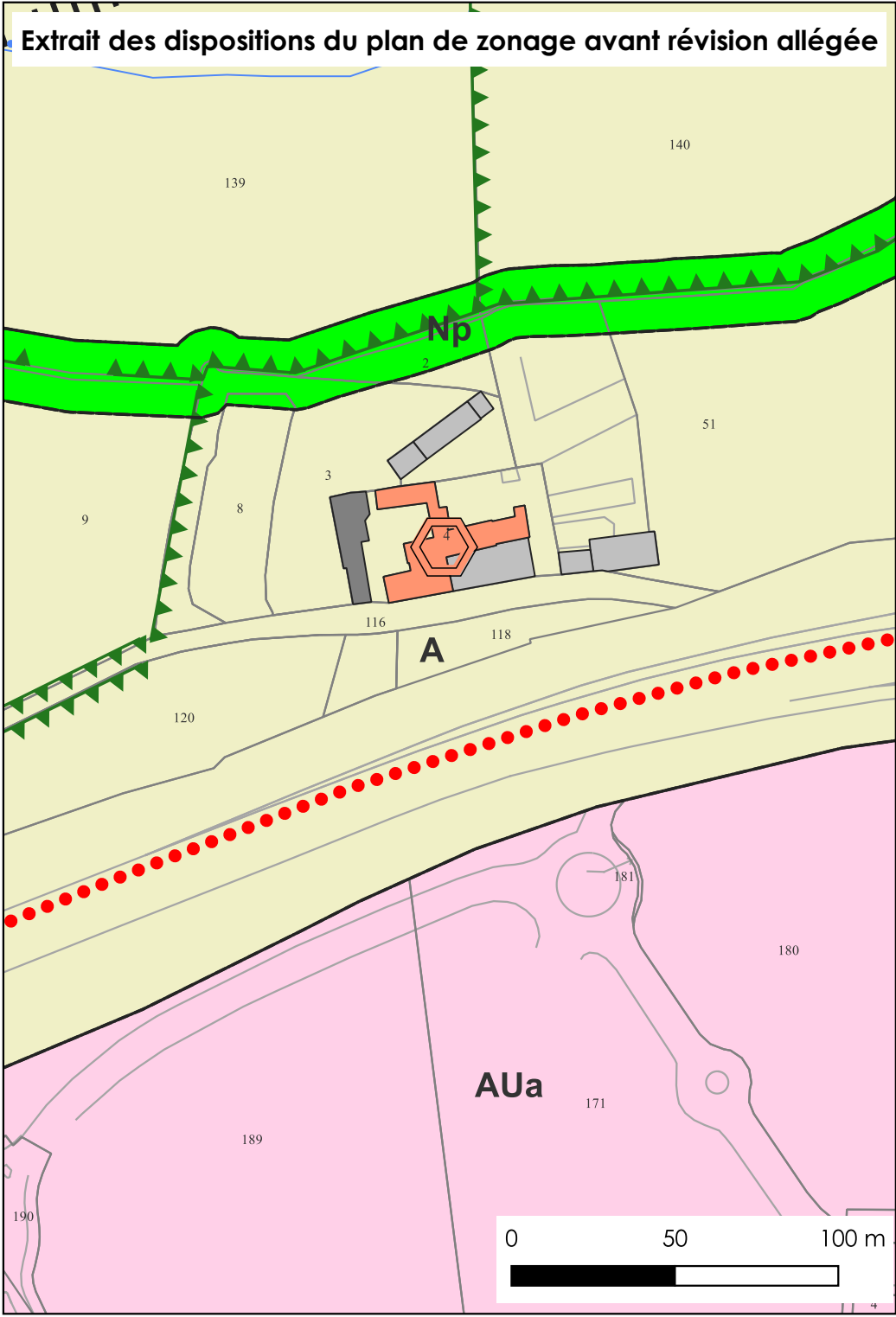


Modification du zonage envisagée dans le cadre de la révision allégée n°1



- Aa1 - STECAL dédié au développement d'activités économiques sur le site du Breuil
- A - Zone agricole
- AUa - Zone d'urbanisation pour les activités
- Np - Secteur naturel protégé pour les sites et les paysages
- Localisation des bâtiments susceptibles de changer de destination
- Bâtiment dont le changement de destination peut être autorisé
- Accès direct interdit
- Haies intéressantes dont l'arrachage est soumis à une déclaration préalable (accord si plantations compensatoires) (L.151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Haies très intéressantes dont l'arrachage est soumis à une déclaration préalable (refus sauf exceptions) (L.151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Marge de recul par rapport à l'axe de la RD313